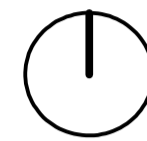


Plan d'aménagement local

PLAN DIRECTEUR
SYNTHESE

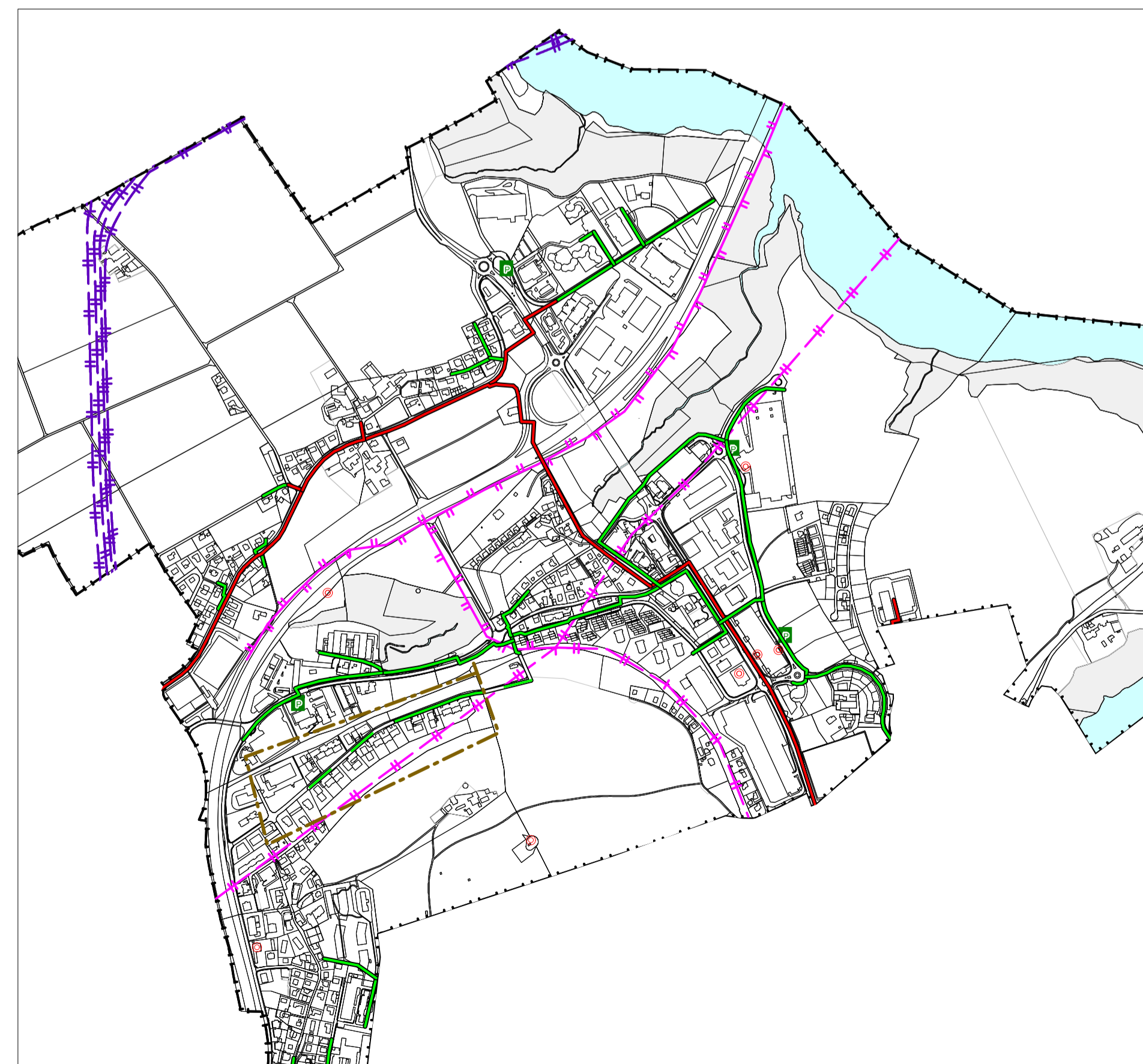
artefact urbanisme sarl
14, Av. de la Gare, 1700 Fribourg, tél. 026 321 25 35, artefact.urbanisme@bluewin.ch

Date: 25.06.2014 Format: 59.4 x 126 cm DAO: MapInfo 11.5.4 Données cadastrales diffusées par: Delta-Geo SA 1700 Fribourg N° Aut. 02212.03.12/004 Echelle: 1:9'000



LEGENDE	
EXISTANT	A SÉCURISER
A SÉCURISER	A RÉALISER
TRANSPORTS EN COMMUN	
+	VOIE DE CHEMIN DE FER
△	ARRÊTS DE BUS
■	HALTE (TRAIN) PROJET
⊗	BORNE RÉTRACTABLE POUR LES BUS
PIÉTONS ET CYCLISTES	
—	PARCOURS PIÉTONS EN SITE PROPRE
- - -	PARCOURS PIÉTONS EXISTANT
—	LIAISON VERTICALE PUBLIQUE & ACCÈS PIÉTONS
—	TRAVERSÉES PIÉTONNES SÉCURISÉES
■	STATIONNEMENT VÉLOS ABRITÉ & SÉCURISÉ
•••••	PARCOURS DE PROMENADE
•••••	CHEMIN PÉDESTRE D'IMPORTANCE RÉGIONALE
•••••	PARCOURS DE CANOÉ
•••••	PARCOURS CYCLISTE
•••••	PARCOURS CYCLISTE EXISTANT
•••••	PARCOURS DE CYCLOTOURISME BALISÉ
•••••	RÉSEAU CYCLABLE INTERCOMMUNAL CATÉGORIE A
STATIONNEMENT	
P	PLACES DE STATIONNEMENT ACCESSIBLES AU PUBLIC
P	PLACES DE STATIONNEMENT ACCESSIBLES AU PUBLIC POUVANT ÊTRE UTILISÉES LORS DE MANIFESTATIONS À FORUM FRIBOURG
P	PLACES DE STATIONNEMENT ACCESSIBLES AU PUBLIC POUVANT ÊTRE UTILISÉES LORS DE MANIFESTATIONS À FORUM FRIBOURG ET À ST-LÉONARD
P+R	PARKING D'ÉCHANGE À CRÉER
■	STATIONNEMENT BATEAUX
RÉSEAU ROUTIER	
—	ROUTE NATIONALE
—	ROUTE PRINCIPALE
—	ROUTE DE LIAISON
—	ROUTE COLLECTIVE
—	ROUTE DE DÉSERTE
—	ACCÈS PRIVÉS POSITIONS INDICATIVES
—	SECTEUR A VITESSE MODÉRÉE
—	ZONE DE CONSULTATION OPAM DE 100m LE LONG DE L'AUTOROUTE
—	CARREFOURS À REAMÉNER, SELON PDIR INTERCOMMUNAL DU PLATEAU D'AGY
—	QUALIFICATION DE L'ESPACE ROUTIER, SELON PDIR INTERCOMMUNAL DU PLATEAU D'AGY
PAYSAGES & SITES	
<<	PERCEPTION DE LA COLLINE À MAINTENIR
•••••	COMPENSATION DES ÉLÉMENTS DE VÉGÉTATION
INFORMATIONS INDICATIVES	
—	COULOIR À FAUNE D'IMPORTANCE LOCALE
•	BATRACIENS D'IMPORTANCE LOCALE
•	CONFLITS BATRACIENS / TRAFIC
■	HAIES / BOSQUETS
■	ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE AU PAL
■	SECTEURS PROPICES AUX REPTILES
■	SALAMANDRE TACHETÉE
LIGNES À HAUTE TENSION	
—	LIGNE H.T. GROUPE 'E'
—	LIGNE H.T. CFF
—	LIGNE H.T. CFF 132 KV, LARGEUR COULOIR ORNI PROVISOIRE : 60 m
RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL	
—	RÉSEAU MOYENNE PRESSION
—	RÉSEAU BASSE PRESSION
—	RÉSEAU BASSE PRESSION EN PROJET
—	ANTENNE RÉSEAU TÉLÉPHONE MOBILE
RÉSEAU DE CHAUFFAGE À DISTANCE	
—	SECTEURS À L'INTÉRIEUR DESQUELS LA POSSIBILITÉ D'INSTALLER UNE CENTRALE DE PRODUCTION DE CHALEUR DOIT ÊTRE ÉTUDIÉE
UTILISATION DU SOL	
■	TERRAINS SITUÉS EN ZONE À BÂTIR
■	TERRAINS DESTINÉS À L'EXTENSION FUTURE DES ZONES À BÂTIR
■	AIRE FORESTIÈRE
■	COURS D'EAU / ETANGS / LACS
—	LIMITES COMMUNALES
■	PARC URBAIN
■	ZONE DE TRANSITION (DELIMITATION À FIXER DANS LE CADRE DU PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE TORRY)
■	DELIMITATION À FIXER DANS LE CADRE DU PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE TORRY
■	GRAVIÈRE EN EXPLOITATION : REMISE EN ZONE AGRICOLE À LA FIN DE L'EXPLOITATION
■	GRAVIÈRE : RESSOURCE À PRÉSERVER
■	PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE TORRY
■	-PRÉCISER LA DELIMITATION ENTRE L'ESPACE LIBRE ET L'ESPACE URBANISABLE
■	-FIXER LES PRINCIPES URBANISTIQUES À RESPECTER DANS CE PÉRIMÈTRE
■	-ÉTABLIR UN CONCEPT PAYSAGER ET PRÉVOIR LES PLANTATIONS DE COMPENSATION
■	-DÉFINIR LES ÉTAPES DE RÉALISATION
■	-DÉFINIR LA PLANIFICATION ULTÉRIEURE
■	-REMANIEMENT PARCELLAIRE OBLIGATOIRE
■	PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE CHAMBLIOUX
■	-COORDONNER LES SECTEURS CONSTRUCTIBLES SUR LES COMMUNES DE GRANGES-PACCOT, GUISÉZ ET FRIBOURG
■	-FIXER LES PRINCIPES URBANISTIQUES À RESPECTER DANS CE PÉRIMÈTRE
■	-RÉGLER LA RÉPARTITION DES DROITS À BÂTIR
■	-RÉGLER LES MACROELEMENTS DES SECTEURS CONSTRUCTIBLES AUX DIFFÉRENTS RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT
■	PÉRIMÈTRE DU PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DU PLATEAU D'AGY

EXTRAIT 1:10'000



Mis en consultation publique par parution dans la feuille officielle (FO)

N° 23 du 7 juin 2013 & N° 52 du 27 décembre 2013

Modifications mises en consultation publique par parution dans la feuille officielle (FO)

N° 27 du 4 juillet 2014

Adopté par le Conseil Communal de Granges-Paccot

le: 26 août 2014

Le Syndic

Le Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

le: 6 JUL 2016

Le Conseiller d'Etat Directeur

